

RÉALISATION DES TRAVAUX DE COUPES D'ARBRES SUR UN TERRAIN DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DANS LE CADRE D'UN PROJET ENVIRONNEMENTAL ET PASTORAL

CAHIER DES CHARGES

NOUVELLE ADRESSE

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
Immeuble Atrium Bât. B
4, avenue Marcel Pagnol
13100 Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels

Maitre d'ouvrage :
Conservatoire d'espaces naturels de PACA

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Adresse à utiliser en en-tête des devis !

Conservatoire d'espaces naturels de PACA
Immeuble Atrium, Bâtiment B
4 Avenue Marcel Pagnol
13100 AIX EN PROVENCE

Correspondant

M. Lionel Quelin
CEN PACA
Pôle Alpes du Sud
96 rue Droite
04200 SISTERON
Tel : 04 92 34 40 10
Courriel : lionel.quelin@cen-paca.org

Lieu d'exécution des travaux

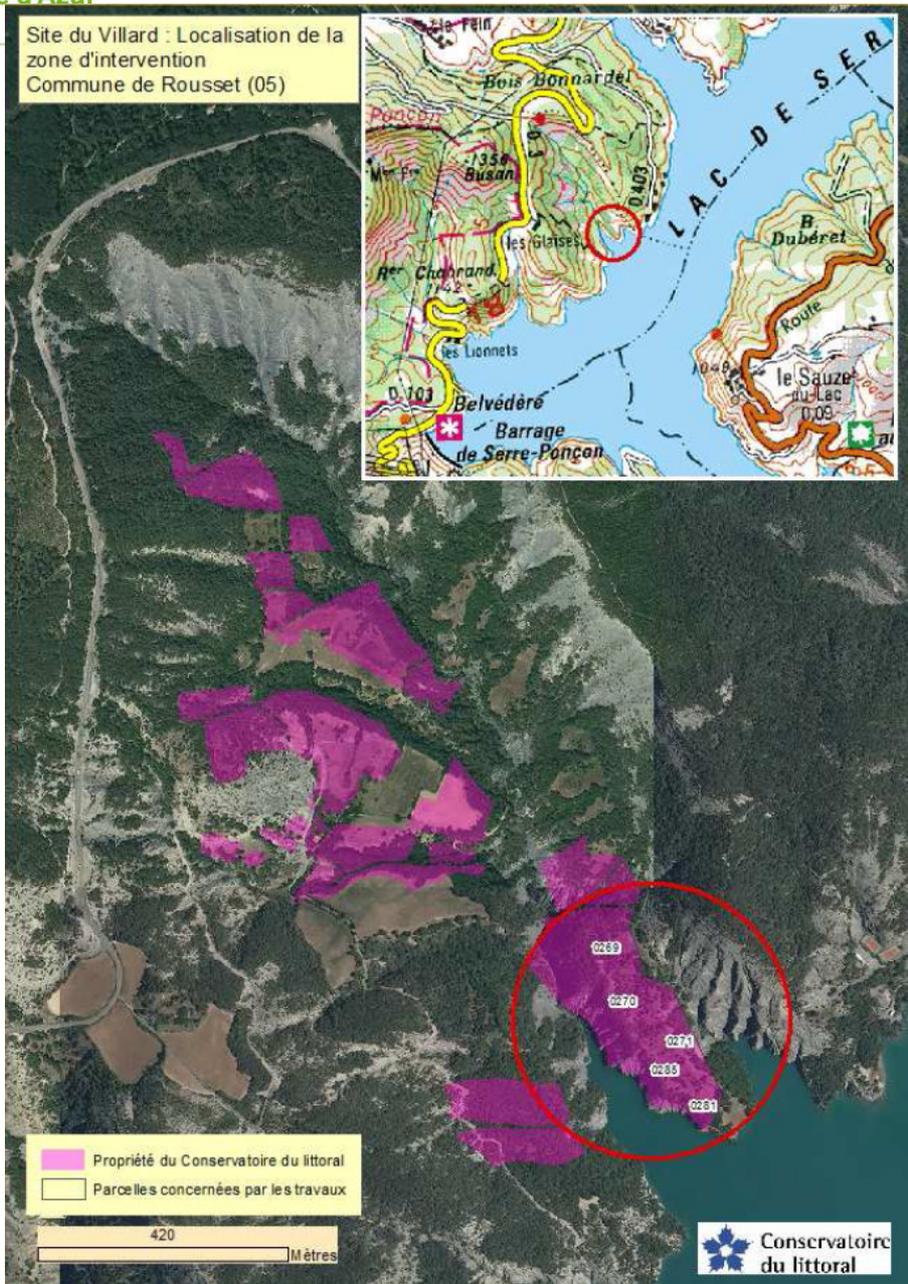
Commune du Rousset (05) au lieu-dit « Le Villard » (cf carte1).

Objet de la consultation

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une propriété de 20 ha de plusieurs tenants dans le vallon des Glaisols, en bordure du lac de Serre- Ponçon, sur la commune de Rousset.

Le Plan de gestion établi en 2010 propose une gestion agro-pastorale de ce site, dans le but de maintenir les milieux ouverts et les habitats de lisière au cœur d'un environnement forestier important (pins principalement) favorables à l'expression d'une diversité faunistique et floristique importante.

Le site est utilisé par un éleveur ovin, ainsi que par un éleveur bovin. Le double pâturage dans ce vallon est également intéressant pour la conservation des milieux ouverts, mais aussi la ré-ouverture d'anciens terrains agricoles qui se sont enrésinés.



Carte 1 : Localisation des travaux

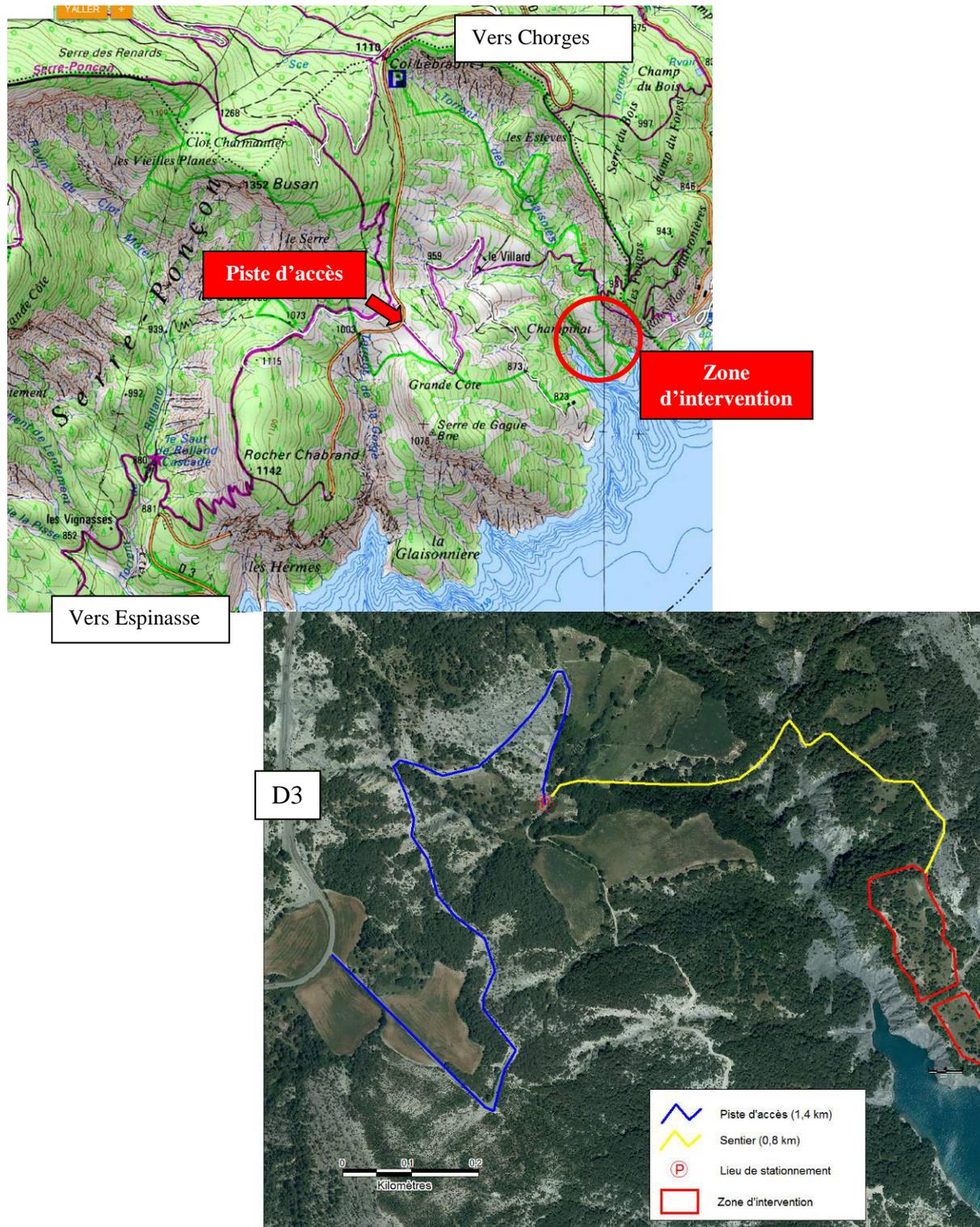
Prescriptions générales

Accès :

En voiture : Depuis Espinasse ou depuis Chorges prendre la D3.

Depuis la D3 l'accès au site se fait de façon motorisée sur une piste d'à peu près 1,4 km.

Au-delà il faut ensuite emprunter un sentier piéton de randonnée sur environ 800m. L'utilisation de véhicules motorisés n'est pas autorisée au delà de la zone de stationnement (cf carte 2).



Carte 2 : Modalités d'accès au site

Réglementation et sécurité :

La parcelle devant faire l'objet de coupes est en espace boisé classé au PLU de la commune (EBC, référence au L 130-1 du code de l'urbanisme). A ce titre un défrichement complet de la parcelle est interdit. Il est donc indispensable de suivre scrupuleusement les « prescriptions techniques ».

Les feux sont interdits. Les rémanents de coupes seront disposés en andains en bordure de parcelle au niveau des ruptures de pentes (cf carte 3)

Aspects sociaux et environnementaux :

Dans l'attribution du marché, une attention particulière sera donnée à la mise en œuvre par l'entreprise d'une démarche éco-responsable (labels, certifications, matériel et produits utilisés notamment pour les lubrifiants, méthodes) et sociale (aide à l'insertion)...

Descriptif des travaux

Les travaux consistent en l'abattage des pins sylvestres selon les modalités définies dans le descriptif des travaux.

L'intervention ne fera pas appel à un tracteur forestier mais consistera en du bucheronnage, de l'élagage et de la mise en andains.

Afin de rester dans le cadre de la réglementation sur les Espaces boisés Classés, on distinguera deux types de contextes :

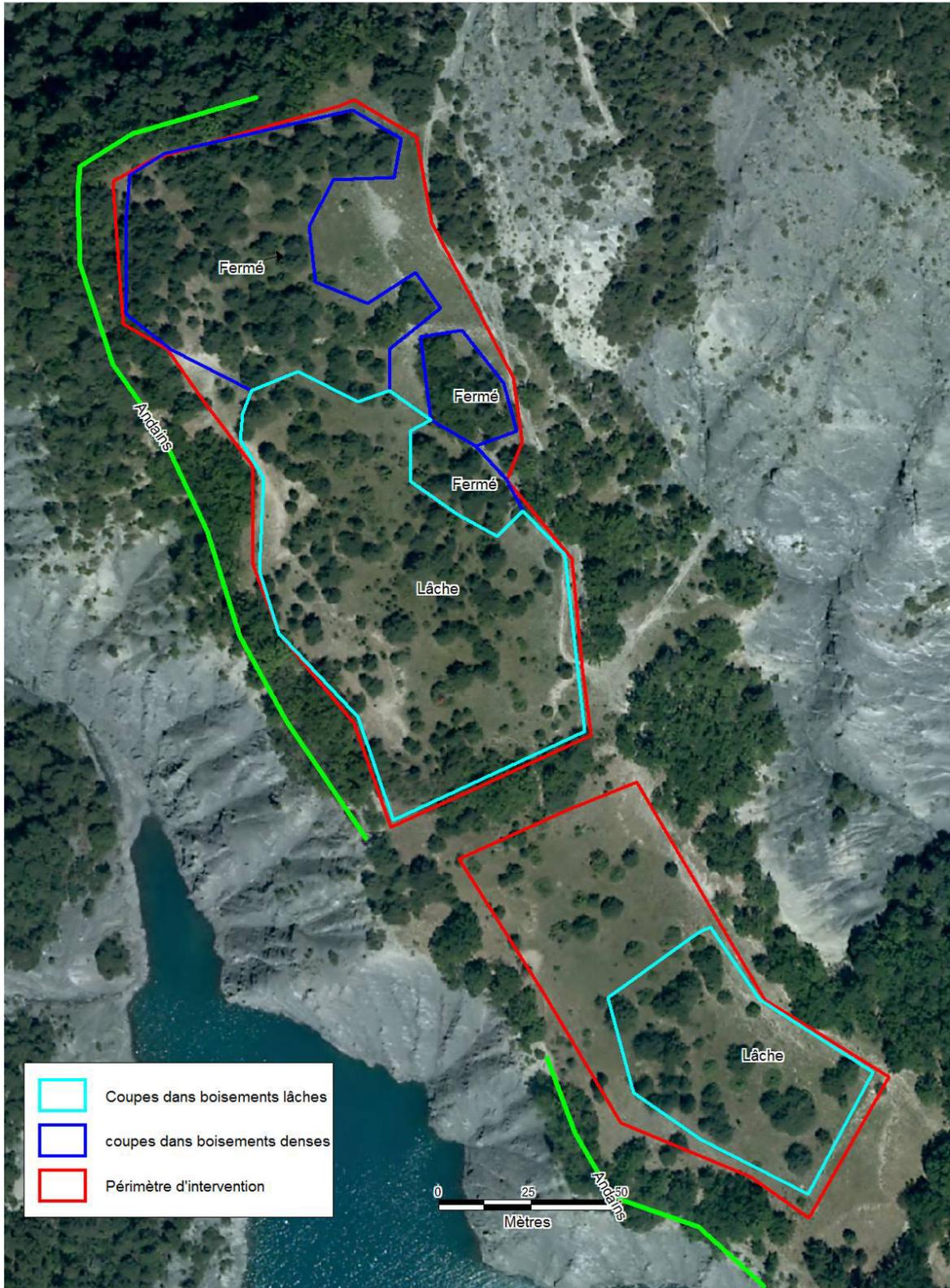
- **Les zones de boisements lâches** : Il sera réalisé **une mise à distance des Pins n'excédant pas 7 m d'espacement entre chaque** (densité théorique après intervention de 205 tiges/ha environ). Les pins à préserver seront élagués à hauteur d'homme (ne pas aller au delà de la moitié de la hauteur). Les genévriers et feuillus seront conservés.
- **Les zones fermées** avec le plus souvent des arbres de taille variable complétés par des jeunes arbres en surdensité : Une éclaircie forte complétée par l'élagage des tiges conservées est à réaliser. **L'espacement entre chaque tige à respecter (ne pas aller au delà) sera compris entre 4 et 6 m** (5 x5 m en moyenne soit une densité d'environ 400 tiges/ha). **Les feuillus divers devront être systématiquement préservés.** Les quelques genévriers éventuellement à couper seront marqués par le CEN.

Les linéaires de haies transversales de feuillus et de résineux en amont des talus (terrasses) seront préservés ainsi que certaines essences telles que les genévriers isolés, les chênes, merisiers et autres feuillus.

Les rémanents seront mis en tas ou en andains au niveau des ruptures de pente (cf carte 3). Des andains pourront également être constitués afin de masquer certaines sentes au niveau de ces parcelles (à définir sur place avec le CEN).

Le suivi des travaux sera assuré par le CEN PACA, gestionnaire du site :

- Accompagnement, encadrement, réception des travaux.
- Suivi des travaux (piquetage, marquage, prise en compte des enjeux environnementaux)
- réalisation des bilans.



Carte 3 : Localisation des types de coupes

Période d'intervention

Les travaux devront être réalisés impérativement avant le 31 mars et dans la mesure du possible avant la fin février.

Coût estimé

L'estimation du coût des travaux est inférieure à 15 000€ TTC.

Critères d'attribution

L'attribution du marché sera effectuée selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations (40 %),
- Qualité du mémoire technique (60 %) :
 - o Sous-critère 1 : mode opératoire dans le respect du cahier des charges,
 - o Sous-critère 2 : prise en compte de l'environnement et démarche éco-responsable,
 - o Sous-critère 3 : démarche sociale.

Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **21 janvier 2015**.

Lieu de remise des offres

Par courrier ou courriel à :

CEN PACA

Pôle alpes du Sud

96 rue Droite

04200 Sisteron

lionel.quelin@cen-paca.org

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Lionel Quelin – CEN PACA - Pôle Alpes du Sud : 04 92 34 40 10